

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/08/2017

Présents : C. PAIN – N. GUESNAULT – L. RUELLE – G. PANTIN – J. AUBUSSON – R. CHESNEAU – F. ROBBE – A. MEULOT – E. POUDELET – A. FLORENCE – J. PELICOT – C. MOREAU – C. GOULESQUE

Absents

S. ROUMEAS

L. TRAVERS

Monsieur le maire fait observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées lors des attentats terroristes en Espagne.

Approbation du conseil précédent de juin 2017.

I. FINANCES

1) CONTRIBUTION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE SCOLARITE - CLASSE ULIS

Monsieur AUBUSSON Jérôme, Adjoint au Maire, explique au conseil municipal que dans le cadre de l'ouverture d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire à l'école de Saint Antoine du Rocher à la rentrée 2017, il convient de délibérer sur le montant de la contribution financière des communes de résidence aux frais de scolarité.

En effet, pour le cas d'une inscription en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), la procédure de dérogation ne s'applique pas. L'intégration des enfants en ULIS est décidée par la direction académique, les parents n'ont donc pas le choix de la commune de scolarisation de leur enfant.

La participation financière pour les enfants inscrits en ULIS n'est pas intégrée aux franchises et accords entre communes.

Chaque scolarisation est donc financée par la commune de résidence.

L'estimation du coût moyen annuel de scolarisation d'un élève sur notre commune s'élève à :

- 550 € par élève élémentaire

- 850 € par élève maternel

Le conseil municipal,

entendu l'exposé de Monsieur AUBUSSON Jérôme, Adjoint au Maire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

décide de fixer le montant de la contribution financière des communes de résidence aux frais de scolarité dans le cadre d'une inscription en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) comme suit:

- 550€ par élève élémentaire

- 850€ par élève maternel

2) PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA SALLE SPORTIVE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de la salle sportive de Saint Antoine du Rocher et précise que les vestiaires seront à la charge de la commune.

DEPENSES HT PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Construction salle sportive couverte,	375 740	Subvention Région Centre	124 210
Vestiaires	189 810	Val de Loire - PLN Axe B 3 Sport (20%)	
Maîtrise d'œuvre	37 500		
SPS	2 500		
Mission contrôle technique	5 000	Autofinancement ou emprunt de la CCGC-PR	225 386
Sondage sol	3 000		
Levée topographique	1 500	Fonds de concours communal	200 739
Mobilier	5 000		
Equipement sportif		CNDS	58 715
Conception et réalisation panneau Région	1 000	Fédérations françaises sportives	15 000
TOTAL	621 050	TOTAL	621 050

La participation de la commune de Saint Antoine du Rocher pour la réalisation des vestiaires est estimée à 200 739€, Monsieur le Maire précise également qu'en cas de subvention accordée par la Région Centre Val de Loire, elle pourra être répartie pour la commune et la communauté de communes à hauteur des sommes investies et du montant accordé.

S'agissant d'un projet communautaire, Monsieur le Maire explique qu'il nous appartient de confier la maîtrise d'œuvre de la construction des vestiaires à la communauté de communes Gâtine Choisilles Pays de Racan.

Le conseil municipal,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le tableau de financement prévisionnel de la salle sportive de Saint Antoine du Rocher
- décide de confier la maîtrise d'œuvre à la communauté de communes de Gâtine Choisilles Pays de Racan
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

II. AFFAIRES GENERALES

1) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC PUBLIC BARILLET DESCHAMPS – LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA HALLE ET DU PARC

Madame Claude PAIN informe le conseil municipal que les entreprises pour les travaux de réhabilitation de la halle ont été retenues, l'ouverture des plis a eu lieu en mairie en présence de Madame TABOULET, architecte, Roger CHESNEAU, André MEULOT et Claude PAIN. Le lot 1 Maçonnerie, a été attribué à BATI RACAN pour 14 646.69€ HT, le lot 2 Charpente couverture à la société ABADIE pour 14 653.25€HT. Une demande de devis a été faite auprès de la société BATELEC avec demande de travaux supplémentaires pour le lot 3 électricité, car il n'y a aucune offre.

Madame PAIN Claude rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'aménagement du parc public Barillet-Deschamps. Les offres ont été réceptionnées le 31 juillet 2017, l'ouverture des plis a eu lieu le 1er août à par Monsieur le Maire. Les offres des 3 entreprises qui ont répondu, ont été analysées

par l'agence TALPA, maître d'œuvre du projet qui propose l'attribution du marché selon le classement suivant :

classement	les entreprises	montant de l'offre	note attribuée
n°1	les Artisans Paysagistes	126 417,08€ HT	89,2
n°2	ID VERDE	106 500€ HT	86,5
n°3	EDELWEISS	125713,69€ HT	84,74

Monsieur le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante:
Les Artisans Paysagistes
32, rue Eugène Freyssinet
37502 CHINON

pour un montant de 126 417.08€ HT soit 151 700.49€ TTC.

Entendu l'exposé de Madame PAIN Claude,
le conseil municipal,

- décide à l'unanimité de retenir l'entreprise les Artisans Paysagistes;
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses liées à l'aménagement dans sa globalité du parc public Barillet-Deschamps (réhabilitation de la halle et aménagement paysager du parc public) et à signer tous documents y afférents.

2) AVIS CONCERNANT L'ACCUEIL DU CLUB DE RUGBY DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE POUR L'UTILISATION DU STADE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER

Monsieur le Maire rappelle la demande du club de rugby de la Membrolle sur Choisille pour utiliser le stade de Saint-Antoine-du-Rocher. Des précisions sont demandées à la trésorière présente dans la salle. Une rencontre avec les footballeurs est prévue le 24/08/2017 et une seconde réunion avec les rugbymen aura lieu le 01/09/2017.

III. URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune n'exerce pas de droit de préemption sur les ventes suivantes:

- 1 terrain au lotissement les Rocantonelles (lot 12, parcelle ZH 53)
- 1 terrain au lotissement les Rocantonelles (lot 10, parcelle ZH 51)
- une maison sis 22, rue de la Poste

IV. INTERCOMMUNALITE

CCGCPR - COMMUNE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER - TRANSFERT DE CHARGES - APPROBATION DU TABLEAU DE LA CLECT réf : 2017_043

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

- le rapport de la CLECT et le tableau des charges transférées présenté lors de la réunion du 15 juin 2017, approuvé par le conseil communautaire du 12 juillet 2017;
- le montant des charges transférées pour la commune de Saint-Antoine du Rocher s'élevant à un montant de 113 107.94€ telle que la délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2017

annexée à la présente délibération.

V. DIVERS

Madame Claude PAIN informe que :

L'association de Sonzay "PATACLOU" cherche une directrice, même stagiaire pour son centre;

La salle de motricité a été demandée par Madame SIXT la dernière semaine d'août avant la reprise des cours;

la fréquentation de l'ALSH a été bonne;

le nombre d'enfants inscrits pour les mercredis 2017-2018 est actuellement de 94.

en Août, le tour de la commune a été fait avec Monsieur BLOUDEAU Jérôme en vue de récompenser les maisons les mieux fleuries.

Monsieur Laurent RUELLE informe qu'il a été nommé président de l'association de chasse de Saint-Antoine-du-Rocher, rappelle qu'il ne sera plus coordinateur pour le Téléthon 2017 mais qu'il continuera à s'investir pour l'inter-association.

Monsieur Jérôme AUBUSSON informe que les messages qui passeront sur le panneau d'affichage pourront être complétés de photos simples.

Monsieur Roger CHESNEAU informe le conseil municipal des différents travaux de voirie notamment à compter du mois de septembre à savoir :

- travaux de voirie : rue de la Poste (trottoirs, plateau...), rue du Lavoir (trottoirs), rue du Moulin d'Ardree, Chemin des Baratteries, rue des Caves (pose de coussins berlinois), rue de la Chabottière, création d'un fossé route des Bonshommes, busage à la Croix aux Renards.

- divers travaux : signalisation (panneaux, marquages au sol), entrée du local technique, accès parking mairie.

Madame Aline FLORENCE que deux personnes ont déposé des photos pour le concours et rappelle sa date de clôture soit le 8 septembre 2017. Le jury se réunira le 09/09/2017.

Monsieur Joël PELICOT demande de rappeler aux institutrices que le concours "la vie dans l'eau" est ouvert dès la rentrée en vue d'une participation.

Madame Catherine MOREAU prévoit une impression du flash le vendredi 25 août 2017 et un changement de présentation pour la 200^{ème} édition. Elle annonce également le décès de Monsieur Gérard DOHAL et rappelle son engagement auprès des associations de la commune. Pour lui rendre hommage, le CCAS propose de lui réserver une place dans le columbarium, proposition qui sera soumise à la famille dès demain.

Séance levée à: 22:15

prochain conseil municipal le 27/09/2017 à 20h30